

<i>Nombre de membres au Conseil de Communauté :</i> <i>108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction :</i> <i>108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 65</i> <i>Dont suppléant(s) : 3</i> <i>Pouvoirs : 12</i> <i>Absent(s) excusé(s) : 25</i> <i>Absent(s) : 21</i>
--	---	--

Date de convocation : 9 mars 2015

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du Lundi 16 mars 2015,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Point n° 2015-03-16-CC-2 :

**Débat d'orientation budgétaire 2015.**

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

Le Conseil,  
Les Commissions entendues,

A PROCÉDE au Débat d'Orientation Budgétaire pour 2015 qui s'est tenu sur la base de l'annexe ci-jointe.

Secrétaire de séance : *Hélène KISSEL.*

Pour extrait conforme  
Metz, le 17 mars 2015  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



Conseil de Communauté – Lundi 16 mars 2015

## DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015

### PARTIE 1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE, SOCIAL ET INSTITUTIONNEL

#### A. UN CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL PEU FAVORABLE

##### 1. Sur le plan international et national

###### 1.1. Sur le plan international

La croissance mondiale devrait se redresser, passant de 3¼ % en 2014 à 3¾ % en 2015 pour s'établir à un peu moins de 4 % en 2016. Toutefois, dans les grandes économies, la croissance restera inférieure aux taux moyens observés durant la décennie qui a précédé la crise. Parallèlement, du fait de l'ampleur persistante du chômage, des capacités de production inemployées et du recul des prix des matières premières, l'inflation restera faible.

Dans les économies de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), la croissance s'appuiera sur une politique monétaire encore accommodante et des conditions financières favorables, sur de lentes améliorations sur le marché du travail et sur une atténuation du freinage exercé par l'assainissement budgétaire. La croissance sera plus forte aux États-Unis qu'au Japon et que dans la zone euro, où le risque d'un enlisement dans une stagnation persistante s'accroît.

###### ➤ **Sur la zone euro**

Après être sortie de récession en 2013, la zone euro montre à nouveau des signes de faiblesse. Le Produit Intérieur Brut (PIB) n'a que faiblement progressé au 3<sup>e</sup> trimestre 2014 (0,2% en variation trimestrielle).

La croissance de la zone euro devrait rester faible en 2015 (proche de 0,8% en moyenne annuelle), toujours pénalisée par le désendettement public et privé. La consommation des ménages et l'investissement des entreprises ne devraient que faiblement augmenter. De plus, le potentiel de croissance de la zone est faible. Les gains de productivité ne progressent que modestement et la population en âge de travailler décline.

L'inflation a beaucoup baissé en 2014 (prix de l'énergie, coûts salariaux unitaires, déréglementations,...) pour atteindre un point bas à 0,3% en septembre (0,4 % en octobre), s'éloignant significativement de la cible de la Banque Centrale Européenne.

## **1.2. Sur le territoire national**

### **➤ Un rebond à court terme de la croissance mais une faiblesse structurelle**

Après la stagnation enregistrée au premier semestre 2014, la croissance française a légèrement rebondi au 3<sup>e</sup> trimestre 2014 (+0,3% en variation trimestrielle) ce qui constitue plutôt une bonne surprise.

La consommation des ménages a progressé, modérément soutenue par la désinflation. L'investissement des entreprises s'est quasiment stabilisé mais l'investissement en matière de logement a continué sa chute.

Aussi, la poursuite de la hausse du chômage incite les ménages à la prudence, entraînant une augmentation du taux d'épargne. La croissance française devrait rester faible en 2015 (prévision : 0,5%).

### **➤ Une amélioration des conditions de crédit**

Les conditions se sont détendues et on voit les premiers signes d'amélioration de la demande de crédit. Par ailleurs, les taux d'intérêt sont particulièrement bas.

Ainsi, les conditions de financement ne sont plus un frein à l'investissement, qui semble plutôt contraint par le manque de confiance et la dégradation des perspectives.

### **➤ Une difficile consolidation budgétaire**

Après le dérapage du déficit en 2014 (4,4% du PIB contre 3,8% prévu), le gouvernement a annoncé une quasi-stabilisation en 2015 à 4,3% du PIB qui repose sur un plan d'économies en dépenses de 21 Md€ et une très légère baisse des prélèvements obligatoires (en pourcentage du PIB).

Du fait d'une prévision de croissance plus faible (0,5% contre 1% prévu par le gouvernement), il conviendrait d'anticiper un déficit légèrement supérieur pour 2015.

## **2. Sur le plan local**

Selon le Conseil Economique, Social et Environnemental de Lorraine (CESE Lorraine), dans son tableau de bord économique et social\*, le niveau d'activité est toujours trop faible pour relancer le marché du travail en Lorraine.

### **2.1. Un niveau d'activité toujours très faible**

En novembre 2014, le taux d'utilisation des capacités de production s'élève à 74%. Les carnets de commande ne marquent pas de reprise franche.

Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2014, le chiffre d'affaires des entreprises lorraines a baissé de 1,1% par rapport au 3<sup>ème</sup> trimestre de 2013. Au niveau du commerce extérieur, les exportations ont également enregistré un recul au 3<sup>ème</sup> trimestre (-4,3% par rapport à 2013).

Dans le secteur de la construction, le nombre de logements neufs mis en chantier sur les 12 derniers mois affiche une baisse de 26% par rapport à l'année précédente.

### **2.2. Un marché du travail difficile à relancer**

Au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2014, 3 476 emplois salariés ont été détruits dans le secteur privé en Lorraine (-27 400 sur l'ensemble de la France métropolitaine). En un an, l'emploi salarié recule de 1,3%.

Pour ce qui concerne la zone d'emploi de Metz, en un an, elle a vu son emploi salarié reculer de 1,1 %. Les données de Pôle emploi montrent une augmentation de 6,5 % du nombre de demandeurs d'emploi, toutes catégories confondues entre 2013 et 2014.

\* n° 62, paru en janvier 2015

## **B. UN CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET FINANCIER EN PROFONDE MUTATION**

### **1. Le contexte institutionnel**

#### **1.1 Les prochaines étapes de la réforme territoriale**

##### **➤ Le premier volet de la réforme territoriale : l'application de la loi « MAPTAM »**

Le premier volet de la réforme territoriale a été ouvert le 27 janvier 2014 avec la loi dite de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM). A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, la loi « MAPTAM » permet la mise en œuvre du nouveau statut des métropoles.

Par ailleurs, la loi « MAPTAM » a créé un nouveau bloc de compétences comprenant les missions relatives à la GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) définies au Code de l'Environnement. Il est prévu que cette compétence devienne obligatoire pour tous les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Il est également prévu un dispositif transitoire préservant l'action des structures existantes jusqu'au transfert de la compétence aux EPCI au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La Loi institue également, au niveau régional, une Conférence territoriale de l'action publique qui doit établir un pacte de gouvernance territoriale. Elle sera présidée par le Président du Conseil Régional et rassemblera les représentants de l'ensemble des exécutifs locaux – Région, Départements, Métropoles, Agglomérations –, ainsi que des délégués des Maires et des Présidents de Communautés de Communes, et un représentant de l'Etat.

##### **➤ Le deuxième volet de la réforme territoriale : la nouvelle carte des régions**

Ce second volet de la réforme territoriale se concentre essentiellement sur la réduction du nombre de régions. Ainsi, la nouvelle carte des régions adoptée par l'Assemblée Nationale le 25 novembre dernier sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Le nombre de régions passera alors de 22 à 13 avec des compétences stratégiques accrues.

##### **➤ Le troisième volet de la réforme territoriale : le projet de loi « NOTRe »**

Ce troisième volet de la réforme territoriale prévoit de confier de nouveaux blocs de compétences aux régions, et de renforcer parallèlement les intercommunalités. Le projet de loi supprime la clause générale de compétences pour les départements et pour les régions.

Les régions deviendraient ainsi collectivités chef de file dans différents domaines, et en particulier en matière de développement économique.

Une nouvelle définition de la carte intercommunale s'amorcera en 2015-2016, conformément à ce que prévoit la loi du 16 décembre 2010. Cette révision pourrait s'effectuer dans un contexte marqué par de nouveaux transferts de compétences obligatoires des Communes et d'une augmentation du seuil intercommunal qui pourrait être porté à 20 000 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2017. La discussion et les débats parlementaires sont en cours.

## ➤ **La gouvernance et la mutualisation**

L'année 2014 aura été une étape importante pour la construction intercommunale avec l'introduction du suffrage universel direct pour la désignation des conseillers communautaires (dans les Communes soumises au scrutin de liste) et l'entrée en vigueur des nouvelles règles de gouvernance (plafonnement et nouvelle répartition des sièges au sein des assemblées locales, limitation du nombre de Vice-Présidents).

Par ailleurs, la Loi oblige à l'élaboration des schémas de mutualisation de services entre Communes et Communautés. Cette contrainte législative et le contexte budgétaire constituent une incitation forte à trouver des solutions rationnelles et assurant un meilleur service, sinon un meilleur service au meilleur coût à tous les citoyens de l'agglomération.

## ➤ **La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (loi Lamy du 21 février 2014)**

Cette loi, en redéfinissant le cadre d'action de la politique de la ville, vise à concentrer les moyens et à simplifier les dispositifs en faveur des zones défavorisées. Elle prévoit notamment :

- L'élaboration de nouveaux Contrats de Ville entre l'Etat et les collectivités territoriales, lesquels ont remplacé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS). Ils sont élaborés sur les territoires comprenant un ou plusieurs quartiers prioritaires et conclus à l'échelon intercommunal, dont le rôle est conforté dans la mise en œuvre de la politique de la ville.
- L'élaboration d'un pacte financier et fiscal de solidarité par l'EPCI signataire d'un Contrat de Ville en concertation avec ses Communes membres "visant à réduire les disparités de charges et de recettes" entre ces dernières.
- La perception par les EPCI et les Communes signataires d'un Contrat de Ville d'une "dotation politique de la ville" qui se substituera à la Dotation de Développement Urbain (DDU).

### **1.2 Les enjeux pour Metz Métropole**

Les textes en discussion vont dans le sens d'une plus forte intégration communautaire, en termes de compétences. Les hypothétiques dispositions financières qui les accompagneraient, notamment sur les bases du Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF), restent incertaines à ce jour, sinon quant à leur principe, du moins quant à leur impact prévisible sur les finances de l'agglomération.

Un amendement au projet de Loi NOTRe pourrait ouvrir la possibilité aux capitales régionales, qui perdraient ce statut du fait de la réforme, de passer en Communauté Urbaine en dérogeant au seuil de population fixé à ce jour à 250 000 habitants. Notre Communauté d'Agglomération devra donc s'interroger sur cette question, en mesurant bien toutes les incidences qui pourraient en découler.

Toutefois, que ce soit dans cette hypothèse ou dans le cadre de la révision éventuelle des périmètres communautaires du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, la transformation de Metz Métropole en Communauté Urbaine ne serait pas automatique et supposerait un important transfert de compétences des Communes vers l'Agglomération.

Par ailleurs, pour renforcer ses coopérations institutionnelles, affirmer sa stratégie territoriale, peser auprès des chefs de file, en particulier de la Région, et se faire entendre au sein des Conférences Territoriales de l'Action Publique (CTAP), Metz Métropole aura d'autant plus de force que l'intégration communautaire progressera.

Cet enjeu prend un tour particulièrement fort dans le cadre nouveau d'une région Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne, où la concurrence entre grandes villes risque, au moins dans un premier temps, de s'exacerber. Metz Métropole affirme son ambition d'accueillir le siège du Conseil Régional et de conserver un certain nombre de services de l'Etat susceptibles d'intervenir sur la nouvelle région. Le maintien de l'emploi public et le rayonnement de l'agglomération nécessitent une mobilisation forte et une capacité à porter une vision et une dynamique pour le territoire.

## **2. Un choc sans précédent pour les budgets locaux**

### **2.1 Les principales mesures de la Loi de finances pour 2015 relatives aux collectivités locales**

#### **➤ Diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**

Les relations financières entre l'État et les collectivités territoriales sont caractérisées par l'existence d'une « enveloppe normée » regroupant les principaux concours financiers de l'État, dont l'évolution annuelle est fonction de l'inflation (hors tabac).

L'enveloppe normée est composée principalement de la DGF, de différentes dotations de fonctionnement et des variables d'ajustement (c'est-à-dire les allocations compensatrices de fiscalité directe locale).

Pour 2015, la baisse de l'enveloppe normée est de 6,5% et se traduit principalement par la diminution de la DGF de 3,67 milliards €, répartie entre les différentes catégories de collectivités.

Cette réduction sera reconduite à l'identique en 2016 et 2017, soit 11 milliards € en cumulé sur les 3 années.

#### **➤ Répartition de la baisse de 3,67 Md€ de la DGF entre les collectivités locales :**

- diminution de 1,148 milliards € de la dotation forfaitaire des départements,
- diminution de 451 millions € de la dotation forfaitaire des régions,
- diminution de 2,071 milliards € pour le bloc communal : minoration de 1,45 milliards € de la dotation forfaitaire des communes (70 %) et de 621 M€ de la dotation d'intercommunalité des EPCI (30 %), réparties au prorata des recettes réelles de fonctionnement constatées au 1<sup>er</sup> janvier 2015 dans les comptes de gestion 2013.

Pour Metz Métropole, l'impact de cette réduction de la Dotation Globale de Fonctionnement est estimé à 2,9 M€ pour la dotation d'intercommunalité et à 400 K€ pour la dotation de compensation.

#### **➤ Actualisation du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)**

Le taux du FCTVA passe de 15,761 % à 16,404 % pour les investissements éligibles réalisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

#### **➤ Actualisation des valeurs locatives**

La Loi de Finances pour 2015 introduit plusieurs dispositions concernant les valeurs locatives :

- le report d'un an de l'intégration dans les bases des impôts directs locaux des nouvelles valeurs locatives des locaux professionnels,
- l'actualisation forfaitaire des valeurs locatives foncières : +0,9 %, qui correspond à l'inflation prévisionnelle pour 2015 plutôt qu'à celle estimée pour 2014.

## 2.2. Vers une inévitable réforme de l'organisation territoriale française

La Loi de Finances pour 2015 est la première à mettre en œuvre le plan d'économies de 50 milliards € annoncé par le Premier Ministre en avril 2014. Pour les collectivités, cette décision se traduit par une baisse des dotations versées par l'Etat de 11 milliards € entre 2015 et 2017, qui prendra la forme de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement. Cet effort s'ajoute à la diminution de 1,5 milliards € déjà appliquée en 2014 portant ainsi à 12,5 milliards € la réduction de la DGF en 2017 par rapport à 2013. Au final, cette baisse ramène le niveau des dotations de l'Etat à ce qu'elles étaient en 2004, au début de « l'acte II de la décentralisation ».

En Mds €	2004	2009	2013	2014	2015	2016	2017
DGF	36,8	40,8	41,5	40,1	46,4	42,7	39
Concours de l'Etat	60,1	75,2	72,8	71,3	67,6	63,9	60,2

Hors fiscalité transférée

Source : chiffres DGCL

La ponction de 12,5 milliards € entre 2014 et 2017 équivaut à près de la moitié (43%) de l'épargne brute totale des collectivités. Elle ne peut donc qu'avoir un effet sans précédent de dégradation des finances des collectivités locales toutes catégories confondues. Un rapport d'information de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation fait apparaître que compte tenu d'un effet ciseau déjà constaté depuis le début des années 2010 pour l'ensemble des collectivités, la baisse des dotations va se traduire par des situations insoutenables pour les budgets locaux amenant ainsi les collectivités à prendre des mesures correctives.

Ce même rapport indique également que le seul retour de l'évolution des dépenses de fonctionnement à l'inflation ne suffira pas à absorber le choc de la baisse de la DGF et donc qu'une réduction massive de l'investissement sera nécessaire. Les collectivités devront probablement aller plus loin et prendre d'autres décisions.

Parallèlement, dans son rapport public thématique sur les finances publiques locales établi en octobre 2014, la Cour des Comptes analyse les évolutions de la situation financière des collectivités territoriales et de leurs groupements, ainsi que leurs perspectives et énonce des recommandations, notamment à l'attention du bloc communal. Ainsi, un objectif de rationalisation administrative et financière du « bloc communal » est formalisé. Au-delà de la poursuite de la rationalisation de la carte intercommunale, il viserait à développer la mutualisation des services intercommunaux au bénéfice des Communes membres, à engager la stabilisation des dépenses de personnel et à rendre obligatoire la conclusion de pactes de gouvernance financière et fiscale prenant en compte les différents dispositifs d'intégration, de solidarité et de péréquation au sein du « bloc communal ».

Dès à présent, les collectivités pourront probablement difficilement faire l'économie d'une vraie réflexion stratégique pluriannuelle visant à reconsidérer leur champ d'action et s'interroger sur le périmètre le plus pertinent de leurs interventions.

## PARTIE 2. LA SITUATION FINANCIERE DE METZ METROPOLE

La situation financière présentée ci-dessous porte sur les données du budget principal et du budget annexe « Transports publics » de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole pour la période 2009-2013.

### A. SITUATION AU 31 DECEMBRE 2013 DE L'AGGLOMERATION

#### 1. L'évolution de l'épargne

CHAINE DE L'EPARGNE											
K€	BP						BP+BA T				
	2009	2010	2011	2012	2013	Evol° an moyenne	2011	2012	2013	Evol° 2012-2013	Evol° an moyenne
Produits de fonctionnement courant	168 574	179 220	147 031	154 776	158 107	-1,27%	182 839	204 459	204 144	-0,2%	3,90%
- Charges de fonctionnement courant	150 028	154 725	131 841	137 791	141 356	-1,18%	158 672	180 193	188 776	4,8%	4,70%
<b>= EXCEDENT BRUT COURANT</b>	<b>18 546</b>	<b>24 495</b>	<b>15 190</b>	<b>16 985</b>	<b>16 751</b>	<b>-2,02%</b>	<b>24 167</b>	<b>24 266</b>	<b>15 368</b>	<b>-36,7%</b>	<b>-3,69%</b>
+ Solde exceptionnel large	861	328	-566	1 080	-67	-160,10%	341	4 050	-1 316	>-100%	>-200%
= Produits exceptionnels larges***	935	565	136	1 106	548	-10,14%	1 043	4 316	1 941	-55,0%	15,73%
- Charges exceptionnelles larges***	74	237	702	26	615	52,74%	702	266	3 257	>1000%	>100%
<b>= EPARGNE DE GESTION</b>	<b>19 407</b>	<b>24 823</b>	<b>14 624</b>	<b>18 065</b>	<b>16 684</b>	<b>-2,98%</b>	<b>24 508</b>	<b>28 316</b>	<b>14 052</b>	<b>-50,4%</b>	<b>-6,25%</b>
- Intérêts	104	69	88	1 060	1 022	57,94%	92	1 286	2 645	>100%	91,02%
<b>= EPARGNE BRUTE</b>	<b>19 303</b>	<b>24 754</b>	<b>14 536</b>	<b>17 005</b>	<b>15 662</b>	<b>-4,09%</b>	<b>24 416</b>	<b>27 030</b>	<b>11 407</b>	<b>-57,8%</b>	<b>-9,99%</b>
- Capital	508	408	1 210	2 660	758	8,34%	1 210	2 760	858	-68,9%	11,06%
<b>= EPARGNE NETTE</b>	<b>18 795</b>	<b>24 346</b>	<b>13 326</b>	<b>14 345</b>	<b>14 904</b>	<b>-4,53%</b>	<b>23 206</b>	<b>24 270</b>	<b>10 549</b>	<b>-56,5%</b>	<b>-10,91%</b>

\* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

\*\* A partir de 2011, la présentation est établie sur la base d'une consolidation du budget principal et du budget annexe tran

\*\*\* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

#### - Le budget principal

L'excédent brut courant est relativement stable entre 2012 (17 M€) et 2013 (16,8M€). L'épargne de gestion est de 16,7 M€ en 2013 (-1,4 M€ par rapport à 2012) liée à la disparition de recettes exceptionnelles perçues en 2012.

L'épargne nette (la capacité à autofinancer les investissements) est également en stabilité : 14,9 M€ en 2013 pour 14,3 M€ en 2012.

La situation financière de l'agglomération au terme de l'année 2013 est en cohérence avec les mesures décidées au moment de l'adoption du PPI 2011-2014 pour assurer les équilibres financiers de la collectivité.

#### - Le cumul budget principal et budget annexe transport

L'épargne brute recule de 10% et l'épargne nette de 11% en raison à la fois des charges générées par la mise en place du nouveau réseau de transports en commun et à la progression de l'annuité de dette, liée à la réalisation du projet METTIS, finalement porté à 230 M€.



## 2. L'endettement

### 2.1. Le Budget principal

#### a. Encours de la dette

K€	2009	2010	2011	2012	2013	évo annuelle 2013-2012	moyenne annuelle
Encours au 31.12	27 517	28 309	31 960	34 200	47 942	40%	12%
Epargne brute	19 303	24 754	14 537	17 006	15 662	-8%	-4%
<b>ENCOURS au 31/12 / EPARGNE BRUTE</b>	<b>1,4</b>	<b>1,1</b>	<b>2,2</b>	<b>2,0</b>	<b>3,1</b>	<b>52%</b>	<b>17%</b>

En 5 ans, l'encours de la dette du budget principal a augmenté de 12 % en moyenne par an sur la période de 2009 à 2013. Cette progression de la dette est conforme à la stratégie financière et fiscale définie en 2011 dans le cadre de la mise en œuvre du PPI 2011/2014.

#### b. Annuité de la dette

K€	2009	2010	2011	2012	2013	évolution 2013-2012	moyenne annuelle
Capital	508	408	1 210	2 660	758	-71%	8%
Intérêts	104	69	88	1 060	1 022	-4%	58%
<b>Annuité de dette totale</b>	<b>612</b>	<b>478</b>	<b>1 298</b>	<b>3 719</b>	<b>1 780</b>	<b>-52%</b>	<b>24%</b>
Produits de fonctionnement	169 509	179 785	147 167	155 882	158 655	2%	-1%
<b>Annuité/ Prod de fct</b>	<b>0,4%</b>	<b>0,3%</b>	<b>0,9%</b>	<b>2,4%</b>	<b>1,1%</b>	<b>-53%</b>	<b>25%</b>

*\*hors écriture de régularisation pour non consolidation d'un emprunt de 10 millions d'euros au 31 décembre 2012 (crédit revolving – art 16449)*

Sur la tendance 2009/2013, l'annuité de la dette, qui s'élève à 1,8 M€ en 2013, progresse régulièrement conformément à la réalisation du PPI 2011/2014 et à la mobilisation des emprunts.

Il en est de même pour le ratio annuité sur produit de fonctionnement, l'annuité totale représentant 1 % des produits de fonctionnement en 2013.

### 2.2. Le cumul budget principal et budget annexe transport

La dette du budget annexe transport est essentiellement constituée d'emprunts mobilisés fin 2012 ainsi que ceux de 2013 dans le cadre du financement METTIS auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et de la Caisse des Dépôts (CDC).

#### a. Encours de la dette

K€	2011	2012	2013	évolution 2013-2012	Ev° moy an.
Encours au 31.12	48 893	123 800	181 842	47%	55%
Epargne brute	24 416	27 030	11 407	-58%	-22%
<b>ENCOURS au 31/12 / EPARGNE BRUTE</b>	<b>2,0</b>	<b>4,6</b>	<b>15,9</b>	<b>248%</b>	<b>100%</b>

L'encours de la dette du cumul budget principal et budget annexe transport a augmenté de 47% en 2013 en raison de la mobilisation dans le cadre du projet METTIS de la totalité de l'emprunt BEI (80 M€) et de 52,9 M€ auprès de la CDC.

Le ratio de 15,9 ans de capacité de désendettement doit évoluer à la baisse au regard des décisions prises en 2014 portant notamment sur l'augmentation du versement transport ainsi que la recherche d'économies.

### b. Annuité de la dette

K€	2011	2012	2013	évolution 2013-2012	Ev° moy an.
Annuité de dette	1 298	4 045	3 503	-13%	39%
Produits de fonctionnement	182 974	205 565	204 692	0%	4%
<b>Annuité / Prod de fct</b>	<b>0,7%</b>	<b>2,0%</b>	<b>1,7%</b>	<b>-13%</b>	<b>34%</b>

\*hors écriture de régularisation pour non consolidation d'un emprunt de 10 millions d'euros au 31 décembre 2012 (crédit revolving – art 16449)

L'annuité de la dette des budgets cumulés s'établit à 3,5 M€ et représente 1,7% des produits de fonctionnement.

### 3. Une capacité à investir à reconstituer

K€	BP					Evol° an. Moy.	BP+BA T			Evol° 2013- 2012	Evol° an. Moy.
	2009	2010	2011	2012	2013		2011	2012	2013		
Dép. d'inv. hs annuité en capital	55 200	42 109	21 723	37 244	43 799	-5%	49 132	155 718	148 424	-5%	22%
Dép. d'inv. hs dette	55 200	42 109	21 723	37 244	43 799	-5%	49 132	139 986	148 424	6%	22%
Dépenses d'équipement	47 600	40 130	16 153	36 118	43 601	-2%	42 362	172 769	147 882	-14%	25%
Opérat° pour cpte de tiers (dép)	0	0	0	22	26	-	0	2 231	245	-89%	-
Dépenses financières d'inv.	7 600	1 979	5 570	1 104	172	-53%	6 770	1 104	440	-60%	-43%
Remboursements anticipés	0	0	0	0	0	-	0	15 732	0	-100%	-
<b>Financement des investissements</b>	<b>61 756</b>	<b>38 980</b>	<b>25 929</b>	<b>34 876</b>	<b>41 949</b>	<b>-7%</b>	<b>42 934</b>	<b>157 460</b>	<b>162 002</b>	<b>3%</b>	<b>21%</b>
Épargne nette	18 795	24 345	13 326	14 345	14 904	-5%	23 205	24 269	10 549	-57%	-11%
Ressources propres d'inv. (RPI)	14 871	3 646	1 705	10 070	6 806	-14%	1 816	10 408	24 305	134%	10%
FCTVA	7 957	2 809	0	3 090	4 072	-13%	0	3 090	4 072	32%	-13%
Produits des cessions	3 058	6	689	0	0	-100%	689	0	3 500	-	3%
Diverses RPI	3 855	831	1 016	6 980	2 734	-7%	1 127	7 318	16 733	129%	34%
Opérat° pour cpte de tiers (rec)	0	0	0	0	48	-	0	0	48	-	-
Fonds affectés (amendes...)	33	0	0	0	0	-100%	0	0	0	0%	-100%
Subventions yc DGE	8 057	9 788	6 038	5 561	4 492	-11%	13 053	28 283	48 401	71%	43%
Emprunt	20 000	1 200	4 860	4 900	15 700	-5%	4 860	94 500	78 700	-17%	32%

\*hors écriture de régularisation pour non consolidation d'un emprunt de 10 millions d'euros au 31 décembre 2012 (crédit revolving – art 16449)

#### - Budget principal :

Si les dépenses d'équipements diminuent de 2% en moyenne annuelle depuis 2009, en raison de la réalisation du Centre Pompidou-Metz sur les années 2008 à 2010, la mise en œuvre du PPI 2011/2014 inverse la tendance sur les années 2012 à 2013.

Concernant le financement des investissements :

- ✓ L'épargne nette diminue de 5% en moyenne annuelle, et se stabilise sur 2012/2013 conformément aux tendances observées.
- ✓ Les ressources propres d'investissement et les subventions évoluent au rythme de la réalisation des projets d'investissements majeurs.

- ✓ Le recours à l'emprunt diminue de 5% en moyenne annuelle en raison des besoins importants de financement du Centre Pompidou-Metz en début de période. Néanmoins, cela ne doit pas masquer un recours en progression sur 2012/2013 afin d'assurer le financement du PPI 2011/2014.
- ✓ Globalement les constats sur l'évolution de la structure de financement avec un recours plus élevé à l'emprunt est conforme aux tendances anticipées dans la prospective financière.

- **Cumul budget principal et budget annexe transport :**

Les dépenses d'équipements progressent de 22% en moyenne annuelle depuis 2011 en raison de la réalisation du projet METTIS pour un coût final de 230 M€ HT sur une période très courte.

Concernant le financement des investissements :

- ✓ L'épargne nette diminue de 11% en moyenne annuelle, conformément aux tendances observées (cf 1).
- ✓ Les ressources propres et les subventions progressent conformément au plan de financement de METTIS.
- ✓ Le recours à l'emprunt augmente (+32%) particulièrement sur les années 2012 et 2013 afin d'assurer le financement du projet METTIS à son coût final.

**4. Les principaux ratios financiers au 31 décembre 2013**

Le suivi des principaux ratios financiers du cumul budget principal et du budget annexe transports permet de rendre compte de la situation financière de l'agglomération, au regard notamment de la réalisation du PPI 2011-2014.

**PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS – BUDGET PRINCIPAL + BA Transports**

K€	BP					BP+BA T		
	2009	2010	2011	2012	2013	2011	2012	2013
Excéd. brut courant / Produits de fonctionnement	10,9%	13,6%	10,3%	10,9%	10,6%	13,1%	11,6%	7,5%
Epargne nette / Produits de fonctionnement	11,1%	13,5%	9,1%	9,2%	9,4%	12,4%	6,8%	5,1%
Epargne nette / Dépenses Investissement. (hors dette)	34,0%	57,8%	61,3%	38,5%	34,0%	46,5%	10,2%	7,1%
Emprunt / Dépenses Investissement (hors dette)	36,2%	2,8%	22,4%	40,0%	35,8%	9,9%	74,7%	53,0%
Encours au 31.12 / Epargne brute (en année)	1,4	1,1	2,2	2,0	3,1	2,0	4,6	15,9

*\*hors écriture de régularisation pour non consolidation d'un emprunt de 10 millions d'euros au 31 décembre 2012 (crédit revolving – art 16449)*

- **Budget principal**

Le niveau de l'épargne nette dans le financement des investissements a pu être maintenu à 34% en 2013 : le budget principal a autofinancé 1/3 des investissements.

Le ratio de capacité de désendettement qui est très suivi pour mesurer les équilibres financiers des collectivités permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. Son seuil d'alerte est de 10-13 ans.

Ce ratio reste en 2013 à un niveau faible (3,1 ans), ce qui est la conséquence à la fois de la mise en œuvre des stratégies financière et fiscale du début de mandat et d'une réalisation un peu décalée du programme pluriannuel d'investissement.

- **Le cumul budget principal et budget annexe transport**

En situation cumulée, l'ensemble des ratios se dégrade notamment en raison d'un recours plus important que prévu à l'emprunt.

Si cette situation avait été anticipée au regard de l'importance des investissements, néanmoins une réalisation sur une courte période conjuguée à un surcoût des travaux METTIS et à une montée en puissance du nouveau réseau plus difficile que prévue ont amplifié cette dégradation. Les décisions prises en 2014 (hausse du versement transport, vote d'une subvention d'équilibre du budget principal et plan d'économies sur le fonctionnement du réseau) vont permettre de limiter ces effets. Toutefois, sur les années futures, au regard du niveau d'emprunt, le financement de nouveaux investissements « transports » ne pourra être assuré que par autofinancement.

**B. LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2011/2014**

Le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) mis en place par le Conseil de Communauté de Metz Métropole le 14 février 2011, avec une enveloppe de 376,3 M€, arrive à son terme.

Dans le cadre de ce programme, 400 M€ d'Autorisations de Programme ont été inscrites et 380 M€ ont fait l'objet d'une affectation au 31 décembre 2014.

Au 31 décembre 2014, 328 M€ ont fait l'objet d'un mandatement soit 86 % du PPI affecté, dont 227 M€ pour le budget annexe transport. Il restera 72 M€ à mandater sur les années 2015 et suivantes.

Le tableau présenté ci-après fait état du suivi des Autorisations de Programme votées, conformément aux projets inscrits au PPI 2011-2014.

AP/CP					
	Votées au 31/12/2014	Affecté au 31/12/2014	CP réalisés 31/12/2013	CA 2014*	Programmation 2015 et suivantes
<b>TOTAL</b>	<b>400 180 101</b>	<b>379 658 553</b>	<b>271 436 948</b>	<b>56 614 184</b>	<b>72 128 968</b>
<b>Attractivité du territoire</b>	<b>12 050 000</b>	<b>11 753 482</b>	<b>2 784 633</b>	<b>2 436 092</b>	<b>6 829 275</b>
Musées : Nouvel accueil et Chapelle des Petits Carmes	4 680 000	4 680 000	225 685	479 524	3 974 791
Opéra Théâtre : Fenêtres et toits terrasses	1 450 000	1 450 000	558 103	250 532	641 365
Rénovation des équipements culturels 2011 - 2014	1 920 000	1 919 982	758 976	485 809	675 215
Centre Pompidou-Metz : investissements 2011	1 000 000	1 000 000	466 351	363 841	169 808
Centre Pompidou-Metz : investissements 2012	1 000 000	1 000 000	710 151	199 532	90 317
Centre Pompidou-Metz : investissements 2013	800 000	800 000	65 367	576 909	157 724
Centre Pompidou-Metz : investissements 2014	800 000	603 500	0	7 848	792 152
Rénovation du Foyer de l'Opéra-Théâtre	400 000	300 000	0	72 097	327 903
<b>Compétitivité du territoire</b>	<b>89 921 767</b>	<b>75 574 827</b>	<b>22 375 552</b>	<b>33 345 093</b>	<b>34 201 122</b>
<b>- Développement économique</b>	<b>63 374 067</b>	<b>53 644 327</b>	<b>10 249 846</b>	<b>26 191 995</b>	<b>26 932 226</b>
Centre des Congrès	10 000 000	1 550 000	40 843	229 000	9 730 157
ZAC Marly Bellefontaine - MARLY	3 119 490	3 119 490	2 300 000	0	819 490
ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre - METZ	49 168 609	48 974 837	7 909 003	25 962 995	15 296 611
Plateforme multimodale (port de Metz)	1 085 968	0	0	0	1 085 968
<b>- Enseignement supérieur</b>	<b>26 547 700</b>	<b>21 930 500</b>	<b>12 125 706</b>	<b>7 153 098</b>	<b>7 268 896</b>
Institut Lafayette	15 100 000	15 000 000	11 398 514	2 634 675	1 066 811
Plan Campus	5 312 500	5 312 500	34 273	4 334 000	944 227
CPER	5 145 000	730 000	236 000	42 804	4 866 196
Subventions 2011	271 300	271 000	230 217	0	41 083
Subventions 2012	176 300	176 000	170 702	0	5 598
Subventions 2013	271 300	202 000	56 000	113 819	101 481
Subventions 2014	271 300	239 000	0	27 800	243 500
<b>Qualité de vie</b>	<b>52 118 610</b>	<b>51 912 344</b>	<b>30 731 677</b>	<b>7 354 800</b>	<b>14 032 133</b>
<b>- Cadre de vie</b>	<b>29 115 300</b>	<b>29 115 300</b>	<b>20 544 004</b>	<b>5 077 271</b>	<b>3 494 025</b>
Programme assainissement pluvial 2010	3 000 000	3 000 000	2 883 404	0	116 596
Programme assainissement pluvial 2011	3 000 000	3 000 000	2 625 101	15 594	359 305
Programme assainissement pluvial 2012-2014	9 000 000	9 000 000	4 732 788	2 737 694	1 529 518
Déviation réseau METTIS	550 000	550 000	550 000	0	0
Programme 2011/2014 : mobilier de collecte	10 466 000	10 466 000	8 071 880	1 353 963	1 040 157
Programme 2011/2014 : renouvellement du parc de véhicule	2 835 000	2 835 000	1 544 096	909 748	381 156
Programme 2011/2014 : acquisition de composteurs	264 300	264 300	136 735	60 272	67 293
<b>- Développement et aménagement durable</b>	<b>23 003 310</b>	<b>22 797 044</b>	<b>10 187 673</b>	<b>2 277 529</b>	<b>10 538 108</b>
Régularisation des engagements 2008-2009	1 303 310	1 303 310	1 041 554	210 057	51 699
Logement Social 2010	9 000 000	8 985 176	5 328 496	903 024	2 768 480
Logement Social 2011	2 000 000	1 971 006	1 167 973	137 496	694 531
Logement Social 2012	2 900 000	2 892 471	693 341	197 948	2 008 711
Logement Social 2013	2 900 000	2 794 768	94 924	583 154	2 221 922
Logement Social 2014	2 900 000	2 850 313	0	223 669	2 676 331
Haut Débit	2 000 000	2 000 000	1 861 385	22 181	116 434
<b>Transport</b>	<b>243 000 000</b>	<b>238 317 900</b>	<b>214 896 212</b>	<b>12 596 199</b>	<b>15 507 589</b>
METTIS Ligne A et B (HT)	223 300 000	223 300 000	205 585 001	10 011 512	7 703 487
METTIS-Foncier (HT)	6 700 000	6 700 000	3 782 887	1 120 070	1 797 043
SAEIV	6 400 000	6 000 000	4 964 114	159 712	1 276 174
Accessibilité du réseau	6 000 000	1 732 500	334 915	1 011 502	4 653 583
Télésecurité du réseau	600 000	585 400	229 295	293 403	77 302
<b>Schéma Directeur du Système d'Information</b>	<b>3 089 724</b>	<b>2 100 000</b>	<b>648 874</b>	<b>882 000</b>	<b>1 558 849</b>

\* chiffres provisoires

### PARTIE 3. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2015

Le renouvellement de l'Assemblée communautaire au printemps 2014, ainsi que la création au 1<sup>er</sup> janvier de cette même année d'un nouvel EPCI issu de la fusion avec la Communauté de Commune du Val Saint-Pierre, ont conduit à inscrire l'année 2014 comme une année de transition.

- Vers un renforcement de l'intégration communautaire et des complémentarités au sein d'un bloc local ?

Dans le cadre de la fusion des deux EPCI, une première harmonisation des compétences a été décidée en juillet 2014 pour les compétences optionnelles, sur la base principalement du maintien des compétences précédemment exercées par l'ancienne Communauté d'Agglomération. Cette harmonisation doit être poursuivie avant le 31 décembre 2015 pour les compétences facultatives ainsi que pour la définition de l'intérêt communautaire des compétences qui y sont subordonnées.

Parallèlement, les contraintes qui pèsent sur les finances de la Communauté d'Agglomération, tant en raison de l'accroissement de la baisse des dotations de l'Etat que du désengagement de certains partenaires publics, invitent à une remise à plat de l'ensemble des politiques publiques communautaires, des compétences exercées, des projets à engager, mais également des ressources disponibles. Les modalités d'un partenariat au sein du bloc communal doivent être définies dans le cadre d'un Pacte Financier et Fiscal et au travers de la mise en œuvre d'un Schéma de mutualisation. En effet, les budgets communaux subissant également de fortes contraintes, la réflexion stratégique visant à reconsidérer les périmètres d'action, les compétences ainsi que les ressources doivent être conduites à l'échelon du bloc local en parfaite cohérence et complémentarité, et au bénéfice du territoire et de ses habitants.

- Un nécessaire préalable à l'élaboration d'un nouveau PPI :  
L'ensemble de ces réflexions structurelles doit être conduit sur l'année 2015 militant ainsi en faveur d'un report à 2016 de l'adoption d'un nouveau Programme Pluriannuel d'Investissement qui sera la traduction des priorités et des engagements communautaires décidés.
- Le Budget Primitif 2015 : des charges de fonctionnement maîtrisées :  
L'exercice de préparation budgétaire pour 2015 a démarré dès le dernier trimestre de l'année 2014. En effet, après la présentation, à la Commission des Finances ouverte à tous les conseillers communautaires, de la situation financière de l'agglomération et de ses perspectives, chacun a pu, dans le cadre des Commissions thématiques, mener une réflexion en matière de fonctionnement, sur des pistes d'économies ou de recettes nouvelles. L'ensemble des politiques communautaires, les dépenses de fonctionnement de l'institution communautaire ainsi que des pistes de recettes nouvelles ou supplémentaires ont été analysées. Ce sont 2,3 M€ d'économies qui ont pu être dégagées. Si ce niveau peut paraître modeste au regard des objectifs fixés, il reflète de faibles marges de manœuvre dans les dépenses communautaires ainsi qu'une volonté collective de limiter la remise en cause du niveau et de la qualité des services rendus. Pour le budget annexe transport, des pistes d'optimisation ont également été identifiées permettant, sans affecter le niveau de services, de maîtriser la progression des charges d'exploitation. Ainsi, seules les recettes de billetterie attendues en baisse par rapport au Budget Primitif 2014 justifieront une participation plus importante du budget principal. Concernant la subvention au Centre Pompidou-Metz, et au regard de la diminution de l'engagement du Conseil Régional, Metz Métropole portera sa participation pour 2015 de 4,6M€ à 5,15 M€.

En conséquence, grâce à l'ensemble des efforts engagés et malgré l'évolution de certaines participations communautaires, les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal pourront être contenues à une progression inférieure à 1%. Parallèlement, avec la reprise des résultats des exercices 2014 et antérieurs, le niveau d'autofinancement dégagé permettra de couvrir en partie les investissements liés au PPI 2011-2014, avec un recours modéré à l'emprunt.

➤ En matière d'investissements, 2015 sera une année de transition :

Au regard de la poursuite, sur les années 2016 et 2017, de la baisse des dotations de l'Etat et dans l'attente de l'aboutissement des réflexions visées précédemment, justifiant le report en 2016 de l'adoption d'un nouveau PPI, il convient de préserver au maximum les capacités financières de Metz Métropole.

Ainsi, pour ce qui concerne les investissements, l'année 2015 doit s'inscrire comme une année de transition au cours de laquelle seuls pourront être engagés de nouveaux projets indispensables à la sécurité des biens et des personnes, générateurs d'économies de fonctionnement ou producteurs de revenus, trouvant ainsi un intérêt à démarrer très rapidement.

Dans ce cadre, les dépenses d'investissement seront de 3 types :

- Le financement des engagements déjà pris relevant du PPI 2011-2014 dont les besoins estimés pour 2015 sont de 15 M€. Ils concernent notamment :
  - les subventions attribuées en faveur du logement,
  - la participation à hauteur de 1,6 M€ aux travaux de construction du Centre des Congrès,
  - la poursuite des travaux dans les équipements culturels, et plus particulièrement la rénovation de l'entrée du Musée de La Cour d'Or – Metz Métropole, ainsi que la couverture de la terrasse du restaurant du Centre Pompidou-Metz, qui permettra d'accroître la surface dédiée au restaurant,
  - les participations au financement des zones d'activité et plus particulièrement de la Zone de Marly Bellefontaine et de la Zone de l'Amphithéâtre à Metz,
  - la poursuite de la deuxième phase de conteneurisation de la collecte des déchets engagée à l'automne 2014,
  - les financements au Plan Campus et au Contrat de Projet 2011-2014, sachant qu'un étalement des paiements a été acté avec l'Etat.
  
- Les opérations de maintenance ainsi que les travaux de sécurité dans les bâtiments communautaires, les travaux de gros entretien de la voirie communautaire, les investissements courants nécessaires aux équipements culturels ainsi qu'aux services communautaires, limités à leur strict minimum, s'élèveront à moins de 3 M€, soit 1,9 M€ nets après déduction de la participation de la Ville de Metz aux dépenses d'investissement informatique.
  
- 2 projets nouveaux concernant :
  - la réalisation de travaux qui doivent être engagés en priorité sur le bâtiment de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole et notamment sur la toiture afin de garantir la sécurité du bâtiment. Ces travaux sont estimés à 5 M€ dont 0,3 M€ de crédits sur 2015,

- la poursuite et l'achèvement de la conteneurisation sur l'ensemble du territoire de Metz Métropole. En effet, pour optimiser les coûts de la collecte des déchets, il convient de généraliser un seul mode de collecte facilitant ainsi l'organisation et l'optimisation des tournées et des moyens dédiés. Il sera en conséquence proposé d'achever la mise en place de la conteneurisation sur l'ensemble du territoire sur la durée la plus courte possible. Ce programme estimé à 25 M€ pourrait être financé spécifiquement par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. La décision d'instauration de la Redevance Spéciale sera également prise à l'occasion du vote du Budget Primitif 2015.

Pour les programmes à caractère récurrent, tant pour ce qui relève de l'assainissement que du soutien au logement, les programmes 2015 seront ajustés au minimum.

Enfin, concernant le Centre Pompidou-Metz, au regard des programmes d'investissement antérieurs non encore soldés à ce jour, de la réalisation de la couverture de la terrasse du restaurant, de l'abondement à hauteur de 550 K€ qui sera proposé en fonctionnement, compensant ainsi partiellement le retrait des financements régionaux à hauteur de 1 M€, l'année 2015 ne verra l'engagement d'aucun nouveau programme d'investissement.

o o 0 o o

La période économique et sociale particulièrement difficile que traverse notre pays ne pousse pas à l'optimisme et doit conduire nos politiques publiques à la plus grande prudence, voire à une extrême rigueur. En outre, la baisse drastique des dotations de l'Etat et de nos partenaires institutionnels en 2015 conduit l'ensemble des collectivités et structures intercommunales à des impasses budgétaires graves. L'Association des Maires de France (AMF), l'Association des Maires des Grandes Villes de France (AMGVF), l'Assemblée des Communautés de France (ADCF) et l'ensemble des associations d'Elus ont prévenu le gouvernement des risques considérables que ces baisses de dotations allaient avoir sur l'investissement des collectivités et de leurs groupements qui, à eux seuls, représentent 70% de la commande nationale dans le secteur du BTP en France par exemple.

Il est impératif d'éviter la tentation du repli sur soi en continuant d'être des phares de l'attractivité et des locomotives économiques donc sociales, d'autant plus en cette période où la réforme territoriale rebat les cartes par la création de super régions.



C'est donc un équilibre extrêmement précis que Metz Métropole doit trouver pour la préparation budgétaire 2015. L'ensemble des Conseillers Communautaires et des services ont été amenés, dans ce cadre, à procéder aux recherches d'économies nécessaires et de recettes nouvelles. C'est fort des résultats de ce travail difficile qu'il est raisonnable d'envisager en 2015 une stabilité fiscale en matière de taxe d'habitation, de taxes foncières et de Cotisation Foncière des Entreprises.

2015 sera ainsi une année charnière pour préparer le prochain Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2016-2020, en ayant une meilleure connaissance des contours de nos futures compétences, de celles de la Grande Région mais également du Département de la Moselle.



**BORDEREAU D'ENVOI**

**Destinataire**  
 Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –  
 PREFECTURE DE LA MOSELLE –  
 9 place de la Préfecture – BP 71014 –  
 57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Délibérations Conseil de Communauté. Lundi 16 mars 2015.		Contrôle de légalité 
<b>Point 1</b> – Rapport annuel de développement durable 2014 (et son annexe).	1	
<b>Point 2</b> – Débat d'orientation budgétaire 2015 (et son annexe)	1	
<b>Point 3</b> – Observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatives à la gestion de Metz Métropole (et son annexe).	1	
<b>Point 4</b> – Communication des délibérations prises par le Bureau :	1	
- Annexe : Bureau du 2 février 2015.	1	
- Annexe : Bureau du 2 mars 2015.	1	
<b>Point 5</b> – Communication des décisions :	1	
- Annexe : Tableau récapitulatif des marchés publics et avenants.	1	
- Annexe : Tableau récapitulatif des décisions prises en matière de procédures contentieuses.	1	
<b>Nombre total des actes transmis :            5 délibérations accompagnées d'annexes.</b>		

Fait à Metz, le 17 mars 2015  
 Pour le Président  
 Le Directeur Général des Services

  
 Hélène KISSEL